

# REGISTRE D'ELEVAGE APICOLE

Du ..... Au .....

Registre à conserver 5 ans. Obligatoire en cas de commercialisation des produits de la ruche.  
Joindre à ce document : les récépissés de déclaration de rucher, les ordonnances vétérinaires, les factures d'achat de médicaments, les analyses sanitaires, les comptes-rendus de visite vétérinaire ou agent sanitaire

## PROPRIETAIRE DU RUCHER

(Nom, prénom, adresse) .....

N°DDSV : ..... Siret: ..... Adhérent Groupement de Défense Sanitaire: OUI (GASA)

## RUCHER

Adresse : .....

Nombre de ruches productives : ..... Nombre d'essaims, nucléïs : ..... Transhumant : OUI / NON

## ENCADREMENT SANITAIRE

Plan Sanitaire d'Elevage : OUI

Vétérinaire conseil : Dr HARTNAGEL, Tél : 04.74.39.04.33, 20 bis rue SAINT EXUPERY 01160 PONT D'AIN

Agent sanitaire de secteur : .....

Noter ci-dessous les principales opérations intervenues dans le rucher : modification du cheptel (perte de colonies, essaims achetés ou récupérés, nucléïs constitués), déplacements des colonies (nombre de ruches transhumées, lieu), action sanitaire (maladies, traitements, dont varroase), production (pose et enlèvement des hausses), nourrissement (nature)

Date	Observations

